



Le mot du Président

L'année 2000 en Haute-Garonne s'est déroulée sans grand tapage. Votre nouveau Comité Directeur mis en place depuis cette nouvelle année, a œuvré et je peux le dire, a tenu ses objectifs comme le retracera le rapport moral qui sera dévoilé à l'Assemblée Générale d'Arbas le 13 janvier prochain.

Le point important entre nous, est la communication. Ce bulletin fort de 4 années d'existence, celui-ci passera sans problème le nouveau millénaire et avec lui votre récent site Internet. A la disposition des spéléos et des clubs du département, à vous de les entretenir en nous adressant diverses informations, topos, inter club, expédition, projets divers, blabla et ne peut se faire qu'avec vous.

A très bientôt lors de l'Assemblée Générale de janvier.

Amicalement

T.Valencourt



Méandre de jonction 5 Ipis/base du Blagnac - Photo B. Tourte

Sommaire

Convocation de l'AG de la SSS-31	p. 2
Convocation aux AG ordinaire et extraordinaire du CDS-31	p. 2
Statuts du CDS-31	p. 3
Statuts du règlement intérieur du CDS-31	p. 3
Cavité : La grotte du chien	p. 7
Topographie de La grotte du chien	p. 8
CR de l'exercice secours départemental	p. 9
CR de la réunion Ours de Bourrusse	p. 9
CR FCES de l'an 2000 Mazères	p. 9
CR de la journée d'opollution	p. 10
CR du diaporama Arbas	p. 10
CR de la journée Moulis	p. 10
Info CDS-31	p. 11
⊗ Week-end canyon	
⊗ Perforateur Rioby	
⊗ Mois saisonnier	
⊗ Plaquette CDS-31	
⊗ Assurance FFS	
⊗ Groupe de travail topographie	
⊗ Concours logo CDS-31	
⊗ Convention aide Initiateur	
Mise à jour de l'annuaire du CDS-31	p. 12
Mise à jour de la fiche SSS-31	Annexe

CONVOCAATION

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SSS-31**

Date : Samedi 13 Janvier 2001

Heure : 14h30

Lieu : Arbas

Convocation des adhérents de la SSS-31 à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société de Secours en Spéléologie de la Haute-Garonne.

Ordre du jour :

- rapport Moral,
- rapport Financier,
- relations avec les partenaires institutionnels,
- actions 2001,
- questions diverses.

NOTA : Le Comité Directeur du CDS-31 devra entériner par vote l'élection du président.

*Le Président de la SSS-31
B. Tourte*

CONVOCAATION

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DU CDS-31**

Date : Samedi 13 Janvier 2001

Heure : 16h00

Lieu : Arbas

Cher Collègue,

Tu es convoqué par cette présente, à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute-Garonne.

Cette assemblée se déroulera à la Mairie d'Arbas à 16h00, juste après celle de la Société de Secours. Elle a pour objectif de mettre en **conformité les statuts de notre CDS** (voir page suivante).

Suite à cette assemblée extraordinaire se tiendra notre **Assemblée Générale Ordinaire**

L'ordre du jour de l'assemblée générale :

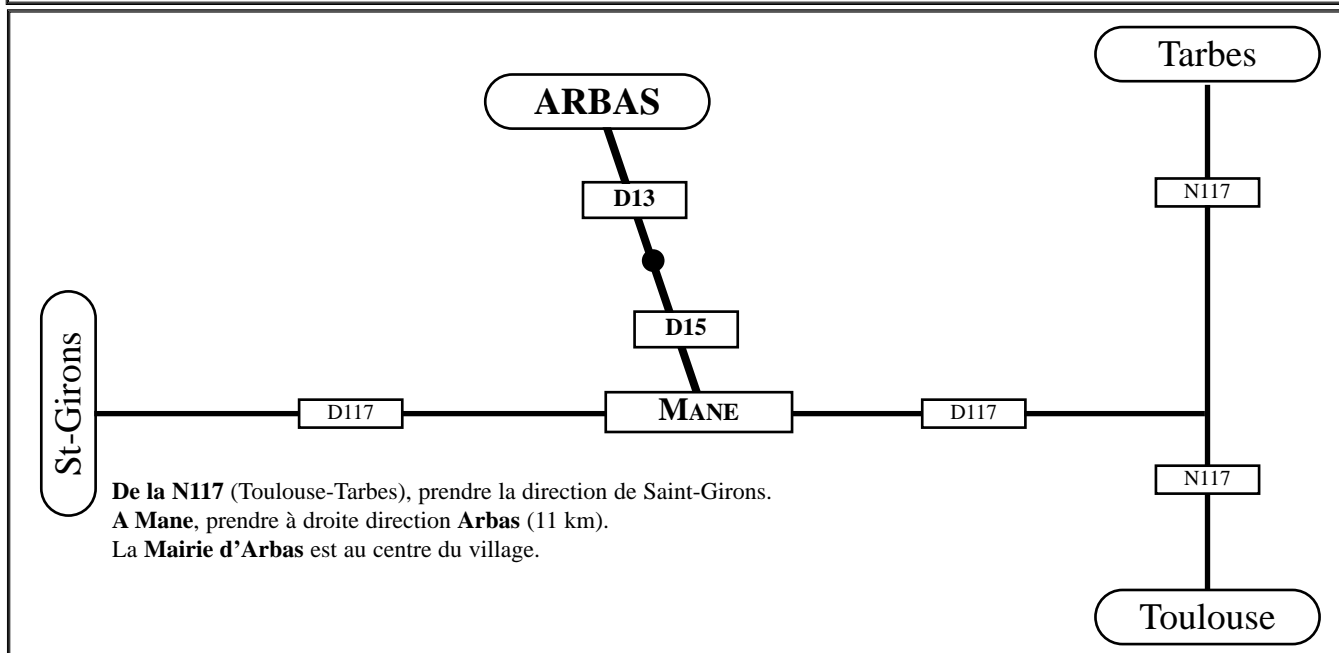
- rapport moral du CDS-31,
- rapport d'activité des clubs (le cas échéant),
- rapport financier,
- mise à jours des statuts et du règlement intérieur
- appel à candidature et élection aux postes vacants du Comité Directeur,
- questions diverses,
- orientations 2001.

Vers 19h00 un apéritif sera offert par le CDS-31.

(Prévoir le casse-croûte, une salle sera à notre disposition).

*Le président du CDS-31
T. Valencourt*

Plan d'accès des Assemblées Générales CDS-31 et SSS-31



Les statuts du C.D.S.31 doivent être mis en conformité avec les statuts de la Fédération Française de Spéléologie. Voilà pourquoi, nous avons modifié nos statuts et notre règlement intérieur. Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 janvier prochain, les représentants des clubs seront tenus de voter les modifications apportées à ces statuts. Vous les trouverez ci-dessous. Les articles, ou parties, modifiés sont en gras et en italiques dans le texte. Je vous demande de bien vouloir consulter ces modifications et vous donne rendez-vous au mois de janvier.

Le Président - T.Valencourt

STATUTS DU COMITÉS DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DE LA HAUTE-GARONNE

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite comité départemental de spéléologie de la Haute Garonne est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne a pour but

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de la Haute Garonne.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social au 54 rue des 7 Troubadours 31000 Toulouse. Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne, sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de la Haute Garonne conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S..

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Haute Garonne et affiliée à la F.F.S. au titre de "membre individuel".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Haute Garonne.

ARTICLE 3

L'affiliation au Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne se perd avec celle de membre de la F.F.S.

conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne sont fixées **par le règlement disciplinaire de la F.F.S.** et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés. (Commissions en relation avec les commissions nationales.)
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis;
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.;
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. **Ces représentants doivent être licenciés à la fédération**

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

de 1 à 5 licenciés = 1 représentant
de 6 à 11 licenciés = 2 représentants
de 12 à 16 licenciés = 3 représentants.
de 17 à 26 licenciés = 4 représentants
de 27 à 36 licenciés = 5 représentants
de 37 à 46 licenciés = 6 représentants
de 47 à 76 licenciés = 7 représentants
de 77 à 100 licenciés = 8 représentants
Tous les 100 supplémentaires = 1 de plus.

Sont éligibles comme représentants à l'Assemblée Générale départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'Assemblée Générale qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote **le budget**.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R ses représentants à l'Assemblée Générale régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. **Elle décide seule des emprunts.**

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 10

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne est administré par un Comité Directeur de 9 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale **ou à un autre organe de la fédération. Le comité directeur suit l'exécution du budget.**

Les membres du C.D. sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans **dans les conditions fixées par le règlement intérieur.** Ils sont rééligibles.

Le mandat du comité directeur expire au cours de l'année des jeux olympiques d'été. Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

- 1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales;**
- 2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un**

citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif;

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié, **un jeune de moins de vingt-six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.**

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne, et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU.

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages **valablement exprimés** et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président adjoint, un Secrétaire général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, **notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.**

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur. Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DE LA HAUTE GARONNE

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres

de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie. Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'Assemblée Générale concernant la modification des statuts, la dissolution du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 24

Le Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

Il les communique également au siège de la F.F.S..

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le **13 janvier 2001** par l'assemblée générale du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Le président
Thierry VALENCOURT

La Secrétaire
Cécile MORLEC

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DE LA HAUTE GARONNE

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

ARTICLE 2

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne se compose :
- de membres actifs,
- de membres d'honneur
tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne est calculé *selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.*

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'Assemblée Générale doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes.

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur.

Le Comité Directeur est composé de 9 membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- *un jeune de moins de vingt-six ans,*
- un éducateur sportif *titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,*
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 9 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, jeune, éducateur sportif et féminine.). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur.

Le Comité Directeur administre le Comité Départemental de Spéléologie de la

Haute Garonne, selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si, celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif grave à deux séances consécutives peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires.

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé de : 1 président, 1 président adjoint, 1 secrétaire général, 1 trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de la Haute Garonne.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 5 licenciés = 1 représentant*
- de 6 à 11 licenciés = 2 représentants*
- de 12 à 16 licenciés = 3 représentants.*
- de 17 à 26 licenciés = 4 représentants*
- de 27 à 36 licenciés = 5 représentants*
- de 37 à 46 licenciés = 6 représentants*
- de 47 à 76 licenciés = 7 représentants*
- de 77 à 100 licenciés = 8 représentants*

Tous les 100 supplémentaires = 1 de plus

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du Comité Départemental de Spéléologie de la Haute Garonne.

Le président
Thierry VALENCOURT

La Secrétaire
Cécile MORLEC

LA GROTTÉ DU CHIEN

Un article sur la grotte du Chien était déjà paru dans un Sésame du Spéléo Club Epia, mais le voici complété et la topo finalisée.

SITUATION :

Commune : CAZAVET (09)

Coordonnées : 495615 - 77445 - 533m

Carte : IGN TOP 25 2047 OT ST-GIRONS

APPROCHE :

De Cazavet, prendre la route de Bareille, puis le chemin qui monte à la lane d'Isou. Se garer au mieux au niveau d'un chalet sur la gauche, en gênant le moins possible le passage pour les véhicules.

Du Châlet, traverser le champ au niveau de deux dolines puis, après des barbelés prendre une sente jusqu'à l'entrée.

HISTORIQUE :

Connu de longue date, la cavité avait été explorée jusqu'à -65, réseau de salles descendantes mais sans espoirs de prolongements. Peu de renseignements sur la suite mais (avant 1992 ou 93) un club (le SCC ?) désobstrue le boyau, explore la suite du méandre et s'arrête au bas du P13 glaiseux.

Durant l'année 1993, l'EPIA par des escalades scabreuses au dessus du P13, redescend par un P30 et arrive dans la Salle de la CC. Point de suite en bas mais une traversée sur spits permet d'atteindre un méandre qui sera exploré jusqu'aux siphons actuels. Un raccourci est trouvé au bas du P13; il évite de faire l'escalade dans le méandre.

29/01/94 : Bruno, Frank, Domi, Momo, Steph A., Filou

Sortie rééquipement et topo de l'entrée au P13 (Méandre Starsky et Hutch).

20/02/94 : Steph A., Fabienne, Domi, Filou

Suite de la topo du P13 aux siphons. Découverte de la lucarne à l'aval.

25/02/94 : Frank, Bruno, Momo, Filou

Désobstruction au marteau de la lucarne mais trop risqué pour passer, le puits est juste derrière.

11/03/94 : Jacques, Fredo, Momo, Frank, Filou

Fin de la désob. à la barre à mine et étayage pour la sécurité (toujours en place). Explo de la galerie sur 80m.

27/03/94 : Momo, Steph, Bruno, Filou et Benoît.

Explos des départs dans la galerie, peu de choses concluantes, et topo.

18/02/95 : Jacques, Momo, Titi, Steph A., Nathalie, René, Laurence, Pascale, Frank, Filou

Dernière sortie, visite pour les uns, déséquipement pour les autres et la cavité est laissée tranquille jusqu'à...?

DESCRIPTION :

Le P32 d'entrée permet d'arriver dans un méandre que l'on peut suivre jusqu'à une obstruction. Dix mètres après le puits, une galerie en hauteur sur la gauche permet d'accéder à l'ancien réseau, succession de salles et ressauts qui descendent à -65 avec quelquefois un lit de ruisseau temporaire. Dans le méandre, une petite escalade sur la gauche donne sur un boyau - en fait le haut du méandre désobstrué - qui après 50 m s'élargit à nouveau.

Une remontée de quelques m sur un pan incliné et un P11 et on

reprend pied dans le méandre que l'on suit à mi-hauteur jusqu'à un P13 un peu glaiseux. Un ressaut étroit permet de progresser ensuite dans le fond du méandre jusqu'à la salle de la CC, terminée par un cloaque de boue.

On aura remarqué sur la gauche une corde qu'il faut remonter pour accéder à la suite (équipement laissé en fixe). On emprunte un méandre fossile très joli, passés la salle du 11 novembre et un R3, on débouche sur un P13 fractionné. Au bas de ce puits, quelques passages étroits permettent d'accéder à la Salle T dont le plafond est très haut. A l'opposé, une succession de passages malaisés et de ressauts amènent à la rivière.

Vers l'amont : on progresse dans une belle galerie de profil varié se terminant sur un siphon ensablé, éventuellement désobstruable. Des amorces de départs ça et là ne donnent rien. Vers l'aval, de suite un P15 dans lequel chute la rivière permet d'arriver à une zone noyée. En progressant en oppo dans le méandre, on arrive à une petite salle au sol d'argile. Tous les départs verticaux explorés amènent au fond du méandre, sans suite possible. Dans la petite salle une escalade de 5 mètres atterrit dans une cloche. La lucarne sur la droite donne sur un puits d'env 10-15 m non descendu à cause d'un départ à élargir, celle sur la gauche par une étroiture aménagée (étais) débouche sur un P8 atterrissant dans une galerie fossile. Au pied du P8, un P6 permet d'entrevoir le puits non descendu mais là aussi il faudrait élargir. La galerie fossile se prolonge sur 80 m en variant dans les dimensions et avec quelques concrétions sympas. Elle se termine pour l'instant sur obstruction d'argile plus ou moins fluide.

REMARQUE SUR LE RÉSEAU :

Vers l'aval : L'eau se perd à la cote -64, dans un puits dont le fond est occupé par un plan d'eau siphonnant à la côte -80 (455m d'altitude environ).

La Fontaine de Toude admise comme probable résurgence des eaux, il reste environ 10 m. de dénivellation pour 400 m. de distance à vol de chauve-souris. La pente faible donne peu d'espoirs de trouver des galeries exondées.

Malgré tout, un puits résonnant (très bien d'ailleurs) dont l'entrée est à agrandir est encore à voir juste après l'étréture.

Vers l'amont : La rivière se perdant à -64 se remonte jusqu'au siphon avec une pente régulière de 2%. Le siphon se trouve à -62, soit 471 m. d'altitude environ..

Une désobstruction du siphon serait à tenter. 190 m. en distance et 50 m en dénivellation séparent le siphon de la doline de la Lane d'Isou. Les morceaux de briques trouvés au siphon prouvent une relation certaine (au moins pour l'eau) avec ce dépôt (A creuser!).

Le gouffre s'ouvre et se développe dans les calcaires de l'Aptien supérieur (faciès Urgonien). Le pendage est de quelques degrés seulement.

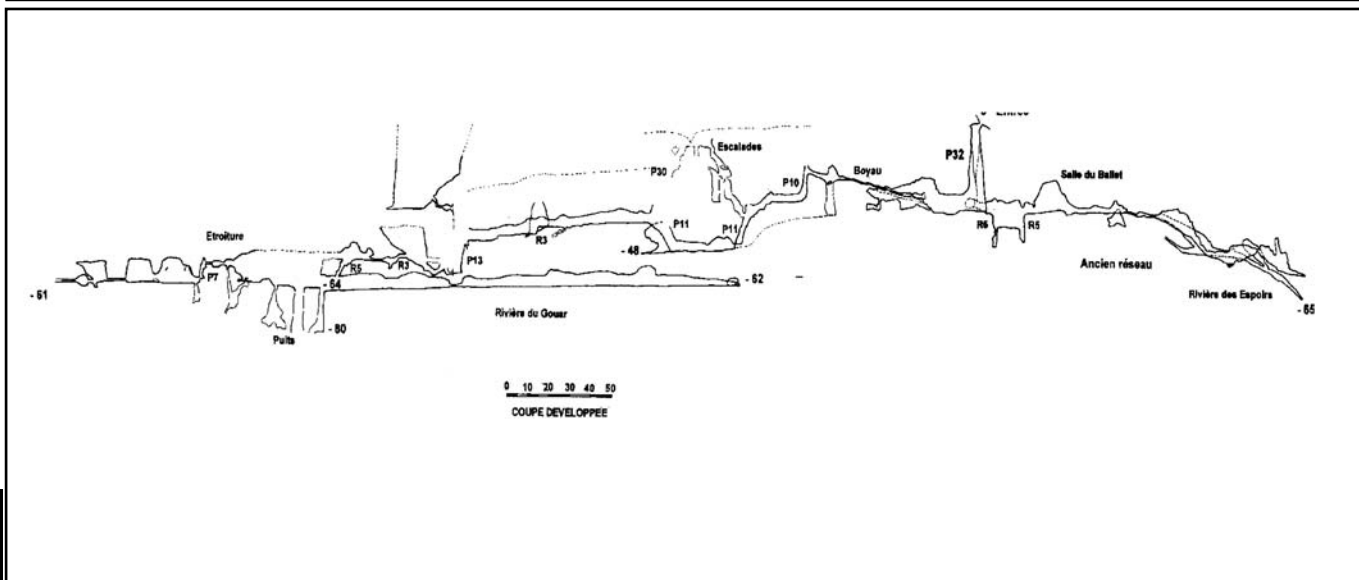
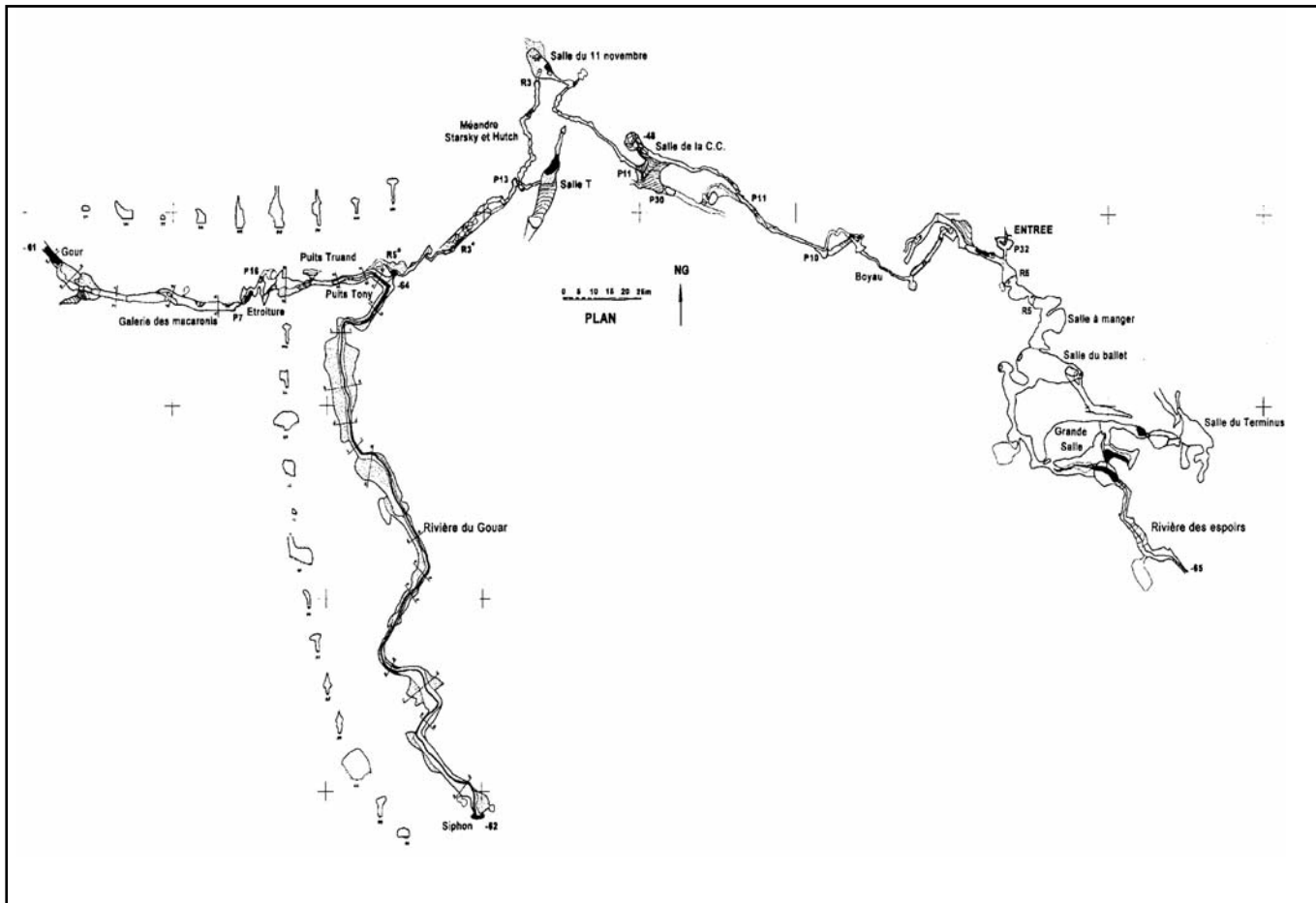
Développement topographié : 1100m

Développement non topographié : 150m env.

Profondeur : 80m

FICHE D'EQUIPEMENT

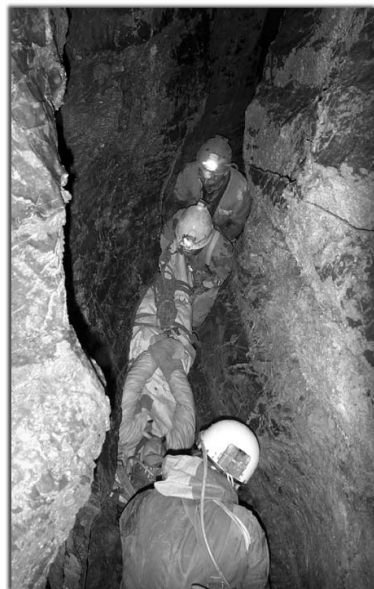
OBSTACLE	CORDE	AMARRAGES	REMARQUES
P32	45	2s à l'extérieur + 2s + 2s (V)	Prendre les bons spits
MC + P11	22	1s au bas de la MC + 2s en haut du puits + 1 dev. au milieu	
P13	25	1s (+1AN ?) pour MC + 2s en haut du puits	
P11	20	6 + 1 dev.	Laisse équipé en fixe
R3	5	2s	
P13	20	1AN + 1s en haut, 1s à -5	
P15	17	2s (V)	
P8	15	1s avant et 1s après l'étroiture	Rajouter 1s après l'étroiture
P6	8	1 AN	
TOTAL	env.125m	pour aller au fond avec l'équipement fixe actuel	



**COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE SECOURS
DÉPARTEMENTAL DES 11 ET 12 NOVEMBRE 2000
RÉSEAU FÉLIX TROMBE**

L'opération a débuté le samedi 11 à 9h du matin et s'est terminée le dimanche 12 à 10h, pour les derniers groupes de déséquipement dans le gouffre "Blagnac".

L'objectif fixé au départ devait permettre l'évacuation d'une civière à partir de la cascade des échelles. En fait, celle-ci a démarré sur une tyrolienne installée dans le puits Janot.



Méandre de jonction 5 Hippiis/base du Blagnac - Photo : B. Tourte

Au total deux cavités ont donc été utilisées sur l'ensemble de l'opération (accès Pont de Gerbaut et gouffre Blagnac).

La coordination de cette manoeuvre a été assurée depuis le Chalet de Paloumère, permettant ainsi une gestion aisée. Au total 63 personnes ont participé à l'ensemble de l'opération. Une quinzaine de Sapeurs Pompiers de la Haute-Garonne, deux CRS (section Montagne) de Lanomezan ainsi que tous les effectifs départementaux. On comptait aussi quelques collègues Espagnols : deux des Cantabriques et un du Haut Aragon. Ces échanges ont toujours pour but d'assurer une relation de travail continu entre les spécialistes en secours des

secteurs limitrophes (Français ou Espagnol) et ce afin de permettre, en cas d'accident, un regroupement rapide des moyens.

La civière a démarré du puits Janot aux alentours de 21h le samedi, pour sortir par le gouffre Blagnac le dimanche vers 6h du matin.

Les systèmes NIKOLA acquis par la SSS-31 ont pu être testés avec succès en permettant des communications directes entre les 5 Hippiis et l'entrée du gouffre Pierre (en surface).

PROJET

Vers Mars ou Avril 2001, la SSS-31 souhaite mettre en place un exercice secours à thèmes sur la mine de St-Béat (Désob, assistance médicale, désencombrement de victime, transmissions, déplacement en zone confinée...). Cette manoeuvre devrait être mise en place en partenariat avec la préfecture de la Haute-Garonne, les SP du 31, la CRS 29, le SAMU 31 et certainement d'autres partenaires.

Tous les membres du CDS 31 seront informés des modalités pratiques et d'organisation par courrier un mois auparavant.

B. Tourte

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
SUR L'OURS DE BOURRUSSE**

L'objet de la réunion est de savoir si l'on doit sortir l'ours de la cavité pour réaliser le moulage ou réaliser le moulage sur site ? D'autre part, les inventeurs laissent-ils accès au chantier à des spéléologues autres que du S.C. Comminges et du personnel réalisant le moulage ? Toute autorisation ne sera effective que si toutes les parties prenantes sont d'accord de manière unanime.

En quelques mots la découverte de l'ours de Bourrusse est le fait de spéléologues du S.C. Comminges. La découverte fut signaler quelques temps plus tard à François Rousseau qui n'a d'ailleurs jamais donné suite.

A l'origine du débat, lors du montage d'une exposition, Gérard Pradère chargé du patrimoine à la mairie d'Arbas, a pris contact avec le musée de Tautavel. Au cours des contacts successifs les discussions sur l'ours de Bourrusse ont prié un intérêt certain aux yeux des scientifiques de Tautavel. Ces derniers qui sont venus visiter le site, accompagnés par Luc Meynaud, et en ont déduit que le moulage ne serait pas réalisable dans les conditions sur site. En effet, il a été argumenté des problèmes techniques attrait à la consolidation des ossements, une consolidation du sol sous l'ours et l'utilisation de solvants pouvant gêner les opérateurs.

Les faits présentés n'ont pas été retenus par les inventeurs de l'ours qui a proposé de réaliser le moulage in situ avec l'ensemble de la communauté spéléologique du département en partenariat avec les intenses scientifiques.

Gérard Pradère a garanti à l'assemblée présente d'écrire au S.R.A. l'opposition à la sortie de l'ours de la cavité.

Thierry L.

**COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE
"FÊTES DE L'AN 2000 À MAZÈRES**



Photo : T. Larroque

Pour fêter l'an 2000, la mairie de Mazères sur Salat a organisé des festivités les 1 et 2 Juillet dernier.

De nombreuses associations sportives étaient conviées à participer à cette manifestation.

Le CDS-31, en remerciement des services rendus par l'adjoint au maire, Mr CASTERAS (aide pour les dossiers de subventions auprès du conseil général, et prêt régulier d'une salle de réunion), a mis en place une animation sur tyrolienne, et a présenté des panneaux tirés de l'exposition Norbert Casteret sur l'eau et la spéléo.

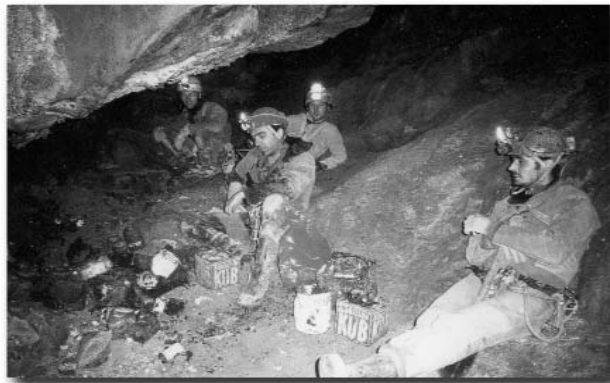
Les enfants (âge moyen de 8 ans) des environs (Mazères/Salat, Longages, Salies/Salat ...) ont ainsi pu faire de nombreux passages sur la tyrolienne, avec l'aide de Daniel Quettier et Thierry Larroque, sous les yeux enjouisés (et peut être parfois inquiet!) de leurs parents. Merci à la mairie de Mazères pour cette invitation, qui nous a permis de faire découvrir notre activité.

Thierry Larroque
Cécile Morlec

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DÉPOLLUTION

Le Samedi 27 Mai dernier une vingtaine de personnes était présente à Labaderque pour participer à la journée de dépollution à Penne-Blanque. Les clubs ainsi représentés étaient la SMSP, le GST, l'EPIA, le SC Tournefeuille, le SC Arbas et Oxykarst.

Différents points de la cavité tels que la salle du Bivouac, la salle du Dromadaire et une partie de la rivière ont été nettoyés par une équipe très enthousiaste malgré le volume de déchets laissés sous des tas de



Penne Blanque : salle du bivouac - Photo N. Rizzo

gravas par nos ancêtres et par nous-mêmes. Ces ordures sont principalement des boîtes de conserve, des petites bouteilles de gaz, du carbure et parfois des chaussures, des chaussettes...

Au total nous avons retiré 150 kg de débris en ayant pris soin de bien comprimer le tout pour en retirer un maximum. Aujourd'hui il en reste le double et peut être même le triple !

La journée s'est clôturée au gîte de Saleich par un apéritif et des grillades. Nous remercions tous les participants pour leur volonté et leur sympathie.

Nataly R.

COMPTE RENDU DE LA SOIRÉE DIAPORAMA À ARBAS

Le diaporama réalisé sur la commune d'Arbas le samedi 7 octobre dans la salle de la mairie avait pour objectif de présenter la spéléologie sous toutes ses formes à travers plusieurs diaporamas de qualité, l'affichage de quelques panneaux triés du centenaire Casteret et des cartographies souterraines des réseaux du secteur d'Arbas.

Les deux premiers montages présentés, sont des réalisations de Philippe Crochet, "Verticavité" (une histoire d'eau qui s'écrit verticalement) et "Étoile de l'ombre" (une concrétion trop belle pour rester là) ont eu toute la faveur des 80 personnes présentes.

Pour sa part, le CDS 31 avait préparé un montage qui partait de vues aériennes des crêtes du massif de l'Arbas, nous emmenait à différentes entrées du réseau, pour nous faire descendre dans puits et méandres, et ressortir par le goulet d'hyer. Une série sur quelques visages connus, E. Bugat, N. Casteret, le curé d'Arbas et l'équipe du SCC de l'époque, et pour finir des actions du CDS 31, exercice secours au Duplessis et dépollution à Penne Blanque.

Afin de rester sur une note forte, P. Crochet nous a présenté "Erreur de jeunesse" (dans le style l'ennui de Dieu et l'affront de l'homme) ainsi "Ciel et terre" (ou les couleurs dans tous leurs états); montages tout aussi remarquables que les deux précédents.

Une petite note finale apportée par "Roco" sur la karstologie du massif, et nous pouvons enfin boire un petit vin blanc devant les topos.

Une soirée agréable à laquelle il faut associer la mairie d'Arbas (la salle); l'A.D.E.T.(l'écran); N. Clément, M. Duchêne, G. Jauzion, F. Magnan, B. Monville, B. Tourte, le CDS 31 (les Diapos) et L. Meynaud, L. Maffre, T. Valencourt (pour l'organisation).

Thierry L.

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE À MOULIS DU 23 SEPTEMBRE 2000

Ce sont près de 35 personnes (dont quelques enfants) qui ont visité, le 23 septembre dernier, la grotte du laboratoire de Moulis.

Chacun a pu découvrir la partie aménagée : laboratoire souterrain du CNRS. L'élevage, la reproduction, et l'observation des protégés, batraciens d'Europe, est la principale activité de ce centre de recherche. N'est il pas étonnant de voir ces animaux qui, soumis à la lumière durant plusieurs mois, se repigmentent ?

Pour la vingtaine de spéléo présents, la visite ne s'est pas arrêtée là. La poursuite de la ballade dans le réseau de la grotte nous a permis de découvrir un spectacle éblouissant de concrétions variées : stalactites et stalagmites couvertes de fines aiguilles d'aragonite, excentriques, fistuleuses... Quelques audacieux ont essayé de prendre des photos tout en évitant de salir ou endommager les concrétions partout présentes.

La journée s'est continuée par des conférences de qualité :

Le pompage de la Douix :

Ce film montre les moyens importants mis en œuvre pour effectuer ce pompage qui a permis de mettre à jour quelques vestiges de l'époque gallo-romaine. Hélas, l'expédition s'est heurtée à la pollution, partout présente (intoxication des plongeurs par des hydrocarbure infiltrés).

La base de donnée du CDS 31 :

Présentée par Georges Jauzion, cette base décrit chaque cavité de la Haute-Garonne, ainsi que les cavités explorées par des spéléo du CDS 31. Alors, si vous avez des topos ou renseignements, n'hésitez pas à contacter Georges, il se fera un plaisir de classer vos données. Bien entendu, il peut aussi vous renseigner et vous aider dans vos recherches.

Base de données Topo :

Réalisée par Daniel Quettier, cette base de données topographiques est un parfait complément de celle du CDS 31. Il ne reste qu'à faire la jonction entre les bases. Alors, programmeurs, à vos claviers!

Images de synthèses, vue aérienne de paloumère et de dersquo (une zone karstique de Roumanie) : Rocco nous a fait faire un voyage au dessus de la zone karstique de Paloumère, bien connue de tous, puis un saut vers son pays d'origine, la Roumanie. Ceci, grâce à un logiciel permettant de stocker les données topographiques, puis de les restituer sous diverses vues, dont les belles images de synthèse qui ont été présentées.

Expédition Sumatra 98 :

voici des images (diapositives) que nous n'oublierons pas de sitôt. Entre récoltes de nids d'hirondelles, bestioles venimeuses de toutes sortes, et accueil des chaleureux, c'est le dépaysement assuré.

Les zones karstique de chine :

de nombreuses diapositives nous ont permis de découvrir des zones karstiques aux reliefs originaux, et bien éloignés de ceux de nos régions.

Cette journée s'est terminée sur un bon repas. Ce sont une cinquantaine de personnes qui ont partagé le cassoulet maison.

Merci à la SMSP et au CNRS de Moulis, organisateurs de cette journée réussie. Le succès remporté montre bien tout l'intérêt de telles manifestations.

Cécile M.

INFO CDS

WEEK-END CANYONS

Le premier week-end de juillet 2000, les sorties organisées par le CDS ont rassemblé une dizaine de personnes. Au programme du samedi : le ruisseau de Rimbat à Arget-Dessus et les cascades de Gouaux de Luchon. Et pour le dimanche : le ravin de Sarrat Long à Estenos puis la Neste d'Oo supérieure à Oo.

L.Maffre

PERFORATEUR RYOBI

Le perforateur thermique Ryobi du CDS est disponible en prêt chez Laurent Maffre à Herran - Tél/Fax : 05.61.97.52.74.

COMPTE RENDU DU MOIS SAISONNIER "MISE EN SÉCURITÉ DE SITES"

La Direction Départementale Jeunesse et Sports a attribué cette année encore un "mois saisonnier" sur un projet de "mise en sécurité des sites".

Travaux effectués :

- **rivière du Trou du Vent** : révision des équipements posés en 99, pose de broches dans le Puits Cognac.
- **traversée Burtech Rieusec** : pose d'équipements fixes inox, changement des mains courantes.
- **grotte de Péne Blanque** : rééquipement du "Shunt de la chatière du Froc" rééquipement de la vire du Puits du Calvaire.
- **gouffre de la Henne Morte** : révision des équipements posés en 99, pose de maillons inox.
- **grotte de Bourusse** : rééquipement des "puits d'entrée".
- **gouffre Raymonde** : révision des équipements fixes de la rivière.
- **grotte du Gouiel dy Her** : rééquipement des cordes du shunt du syphon Duffour, réfection du barrage.

Laurent Maffre

PLAQUETTE CDS-31

La plaquette de présentation des clubs de la Haute-Garonne est arrivée. Vous pouvez en retirer auprès de Cécile Morlec (coordonnées voir annuaire page 12).

ASSURANCE DE LA FFS

Je rappelle aux Présidents de club, que l'assurance est obligatoire pour l'ensemble des membres de votre club. Vous devez impérativement informer et remettre à vos membres, le memento des garanties ainsi qu'un exemplaire de la déclaration d'accidents. Pratiquer un sport sans assurance, c'est rendre responsable son Président devant les tribunaux en cas de dommages corporels et matériels.

Pour les assurances fédérales, il absolument nécessaire de renvoyer l'assurance du club avec les premières assurances de vos membres. De plus, nous vous demandons de bien vouloir regrouper vos envois.

Contact CDS - Jean LAURENS - tél : 05.62.26.76.70

Contact FFS - Michel DECOBERT - Tél : 05.53.73.89 - E-mail : decobert@club-internet.fr

GROUPE DE TRAVAIL TOPO

- 1 - Le règlement a été rédigé en août 2000
 - 2 - B. Pelletanne a dépanné le système le 15 août dernier
 - 3 - Après accord du Président, communication à S. Clément des fiches de cavité concernant la commune d'Arbas et de Herran (12 + 99)
 - 4 - Achat de ramettes de papier imprimant
 - 5 - Fiches placées dans la bibliothèque pour la Haute-Garonne, soit 577 cavités pour 63 communes.
- A prévoir : des modification du logiciel pour donner des options de choix supplémentaires. Achat d'un scanner.

G. Jauzion

CONCOURS LOGO DU CDS-31

Ce concours est organisé par le Comité Directeur du CDS-31. Celui-ci a pour but de rajeunir l'image du CDS. Pour être candidat il faut : être membre de la FFS, être à jour de sa cotisation dans un club de la Haute-Garonne. Le jury sera composé de l'ensemble des membres du Comité Directeur du CDS-31. Les réalisations devront parvenir au siège du CDS-31 - 54 rue des 7 Troubadours - 31000 Toulouse - **avant le 5 Janvier 2000**. Le jury délibérera et communiquera les résultats lors de l'assemblée générale. Seront primés les deux meilleurs projets. Les participants s'engagent à adhérer au présent règlement. Le logo devra être imprimé et remis sur disquette au format "tiff", "bmp" ou "jpeg".

RAPPEL DES CONVENTIONS AIDE INITIATEUR

Le CDS 31 peut vous apporter une aide financière pour votre brevet d'initiateur et de moniteur.

Alors, si vous souhaitez faire partie des derniers brevetés du millénaire, prenez contact avec Thierry Valencourt (voir annuaire page 12)

CONVENTION INITIATEUR

Entre

Le CDS 31

Représenté par son président.....

Et

Le stagiaire ci-après dénommé

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Club.....

Art 1 : objet

La présente convention a pour objet d'établir entre les parties nommées ci-dessus des engagements écrits et moraux.

Art 2 : engagement

1) Le CDS 31, dans le but de développer l'enseignement sur le département, propose quatre participations financières de 800 F (sur demande écrite) pour tout spéléologue fédéré et désireux de devenir titulaire du brevet d'initiateur pour l'année 1999.

Cette participation financière sera versée comme suit :

- 200 F au retour du stage (avec ou sans l'obtention du diplôme)
- 200 F par stage d'initiation qu'organisera le nouveau breveté (donc titulaire du diplôme), dans la limite des 600 F restant à verser.

2) Le "demandeur", afin d'obtenir le deuxième volet de l'aide financière du CDS 31, devra obtenir le brevet d'initiateur au cours d'un stage organisé par l'Ecole Française de Spéléologie dans l'année 1999. Après l'obtention de son brevet, il s'engage par la signature de cette convention à organiser 4 stages d'initiation dans les 12 mois qui suivent. Ces stages devront être réalisés sous l'égide du CDS 31, avec un minimum de deux "élèves" par stage et avec des "élèves" différents à chaque stage.

Art 3 : modalité d'attribution de l'aide financière.

- Le premier versement de 200 F sera attribué par chèque, sur demande écrite accompagnée du "certificat de suivi de stage" ou la photocopie du diplôme.
- Les 600 F restants seront attribués par chèque de 200 F à la fin de chaque stage. Un compte rendu succinct mentionnant les participants et le déroulement du stage devra être réalisé.

Art 4 : clause restrictive

L'attribution des versements ne pourra être possible que si le nouveau "demandeur" est inscrit dans un club de spéléologie de la Haute-Garonne et fédéré à la Fédération Française de Spéléologie le jour des demandes ou des versements.

Art 5 : litige

Tout litige né de la présente convention ne pourra être débattu qu'à huis clos par le bureau du conseil d'administration du CDS 31.

Signature
Le président du CDS 31

Signature
Le Stagiaire

MISE À JOUR 27/11/00

ANNUAIRE CDS-31 - GROUPE DE TRAVAIL CDS-31 - CLUBS-31**MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DU CDS 31**

NOM	ADRESSE	CONTACT	FONCTION
Castello Georges	74 chemin Raynal - 31200 Toulouse Bât. B - Appt. n° 25	06.08.86.66.02 (Portable)	
Larroque Thierry	Bât. C - Appt. n° 13 - 2eme Etage 47 chemin Supervic - 31400 Toulouse	05.61.19.22.37 (Travail)	Président Adjoint
Laurens Jean	7 chemin de la Cale - 31400 Toulouse	05.62.26.76.70 04.67.38.25.44/05.61.14.44.99 (Fax)	Trésorier
Maffre Laurent	Ecole - 31160 Herran	05.61.97.52.74 (Tél/fax)	Délégué canyon
Magnan Françoise	15 Place St- Sernin - 31000 Toulouse	05.61.21.83.25 (Tél/fax)	
Maksud Frédéric	9 avenue de l'Observatoire - 31500 Toulouse	05.61.48.98.31	
Morlec Cécile	967 rue petite 31870 Lagardelle s/Lèze Email : cmorlec@yahoo.fr	05.62.23.52.49	Secrétaire
Quettier Daniel	25 Bd. Des Pyrénées - 31260 Salies du Salar	05.61.97.23.35	Secrétaire Adjoint
Rizzo Nathalie	10 rue du Laurier de Vermeil - 31130 Balma Email : nathalie.rizzo@wanadoo.fr	05.62.57.18.24 05.62.57.02.26 (fax)	Responsable bulletin
Toffanin Norbert	7 avenue du Breuguet 31150 Bruguières	06.73.68.16.76	
Tourte Bernard	23 rue Louis Parant - 31300 Toulouse Email : Btourte@aol.com	05.62.57.18.24 - 05.62.57.02.26 (fax) 06.08.75.95.29 (Portable)	
Valencourt Thierry	24 Av. Pierre Mendès France - 31320 Castanet Tolosan	05.61.75.13.07 06.87.22.57.80 (Portable)/05.61.23.13.55 (Travail)	Président

DELEGUES DES COMMISSIONS OU GROUPE DE TRAVAIL DU CDS 31

NOM	ADRESSE	CONTACT	FONCTION
Clément Sylvestre	Ancienne Gendarmerie - 31160 Arbas	05.61.90.44.35	Délégué STEKA
Jauzion Georges	Chemin de Benauze - 31490 Brax	05.61.86.50.64	Responsable Topo
Pelletanne Bernard	10 rue de la Fontaine du Sorbier - 31470 Fonsorbes Email : corinne.guibert@wanadoo.fr	05.62.23.72.13 06.14.83.75.49 (Portable)	Site Internet
Quettier Raoul	21 av. du Donjon - 31260 Salies du Salat	05.61.97.40.28	

RESPONSABLES DE CLUBS

NOM	ADRESSE	CONTACT	CLUB
Boyer Stéphane	5 place Biron - 82600 Mas Grenier gspy@club-internet.fr	05.63.27.74.47 06.21.13.06.23 (Portable)	GSFY
Clément Sylvestre	Ancienne Gendarmerie - 31160 Arbas	05.61.90.44.35	SC COMMIGES
Duchène Maurice	La Causette - 31390 Lacaugne	05.61.87.19.75	SPS-31
Guardia Jean-Paul	2 av. Delattre de Tassigny - 64400 Oloron Ste-Marie	05.59.39.00.49	OXYKARST
Laurens Jean	7 Chemin de la Cale - 31400 Toulouse	(voir tableau ci-dessus)	CORDEE S. du L.
Maestriperi M.	31160 Izaut de l'Hôtel	05.61.88.44.51	AS CAGIRE
Maynaud Luc	Quartier Sainte-Anne - 31160 Arbas	05.61.90.25.85	CS ARBASIEEN
Minguez Louis	146 Résid. Les Mirabelles - 31170 Launaguet	05.61.74.24.47	ATERKANIA
Pelletanne Bernard	10 rue de la Fontaine du Sorbier - 31470 Fonsorbes	(voir tableau ci-dessus)	TSC
Quettier Daniel	25 Bd. Des Pyrénées - 31260 Salies du Salar	(voir tableau ci-dessus)	SMSP
Rance Bruno	50 avenue de Toulouse - 31320 Castanet	05.61.27.28.37	SC EPIA
Sabatier Philippe		05.62.75.20.61	SC BLAGNAC
Tourte Bernard	23 rue Louis Parrant - 31300 Toulouse	(voir tableau ci-dessus)	SC AERO
Ubierno Olivier	31 rue de la Chaîne - 31000 Toulouse Site Internet du GST : http://speleotoulouse.free.fr E-mail du GST : speleotoulouse@free.fr	05.61.22.00.65 (Tél/fax)	GROUPE SPELEOLOGIQUE DE TOULOUSE
Vanderborcht Luc	Chemin de Caroulet - 31340 Vacquiers	05.61.84.09.95	SC TARN & GIROU
Vanerecci Pierre	20 rue Jacques Laffite - 31300 Toulouse	05.61.62.70.64	CAVERNE MAGNETIQUE

Mise à jour : 27/11/00
Rédacteur : Stéphane BOYER

Haute-Garonne 31

SOCIETE DE SECOURS EN SPELEOLOGIE DE LA HAUTE-GARONNE
20 rue Nungesser et Coli - 31300 TOULOUSE
(Spéléologie et Descentes de Canyons)

Les conseillers techniques sont nommés par arrêté préfectoral du 23/05/95.
Le CDS 31 est conventionné avec la Préfecture et le Conseil Général (convention du 27/06/85).
Plan de secours - annexe du Plan ORSEC datant du 10/01/86

CTD : Stéphane BOYER

5 Place Biron
82600 MAS GRENIER
Tél. 05.63.27.74.47
Portable : 06.21.13.06.23
gspy@club-internet.fr

CTD : Maurice DUCHENE

La Causette
31390 LACAUGNE
Tel pers : 05.61.87.19.75
Portable : 06.83.71.73.96
Fax : 05.61.87.86.26

CTA : Guy QUER

531580 LECUSSAN
Tel pers : 05.61.95.91.71
Tel prof : 05.62.50.12.25
Portable : 06.87.03.84.12

CTA : Bernard TOURTE

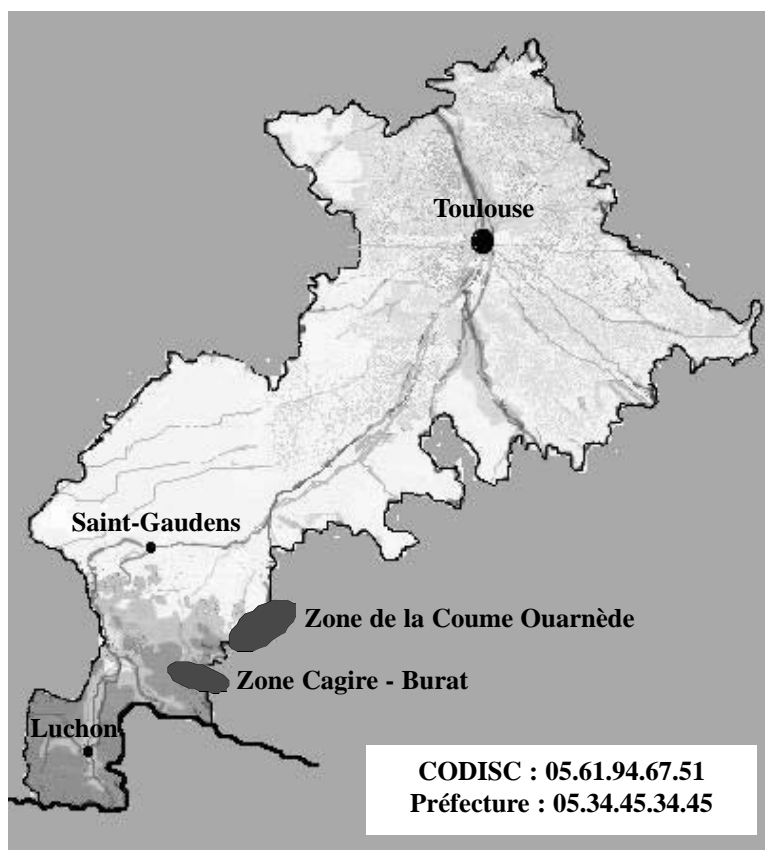
23 rue Louis Parant
31300 TOULOUSE
Tel : 05.62.57.18.24
Fax : 05.62.57.02.26
Portable : 06.08.75.95.29

Médecin SAMU-31

Franc MENGELLE
16 avenue Compans
31700 BLAGNAC
Tel pers : 05.61.71.39.41
Tel prof : 05.61.77.24.90
Portable : 06.07.04.13.42

Médecin SAMU-31

Philippe ROCHE
Lieu-dit "Simonet"
31190 AURAGNE
Portable : 06.63.60.68.42



Artificiers

Guy QUER : Voir ci-dessus
Alain VERGE : 05.62.99.76.92.
Georges CASTELLO : 06.08.86.66.02
Alain CALMELS : 05.61.94.35.45

Dépôt du matériel SSS 31

Daniel QUETTIER
25 boulevard des Pyrénées
31260 SALIES DU SALAT
Tel pers : 05.61.97.23.35
Tel prof : 05.61.88.44.39
Portable : 06.11.51.75.61

Dépôt du matériel médical

SAMU 31 - CHR Purpan
05.61.49.33.33

Autres dépôts de matériel

CRS Luchon : 05.61.79.83.79
GRIMP Toulouse : 05.62.13.18.95
PGHM Aspet : 05.61.88.40.17